

Par Alexandre Rougé et Orianne Faisandier

Le grand **RÉVEIL** démocratique

Avec les 38 % d'abstention au premier tour des municipales, le 23 mars dernier, on pourrait croire à un désintérêt pour la démocratie. Mais, au fait, avons-nous jamais été en démocratie? Pas si sûr...

La bonne nouvelle, c'est qu'on a peut-être déjà trouvé le graal démocratique, il y a 2 500 ans, à Athènes, sous la forme du tirage au sort.

Depuis les années 80, en Grande-Bretagne et aux États-Unis, ce procédé revient en force à travers des expériences prometteuses. En France, des ateliers se forment pour relever le défi lancé par Étienne Chouard: réécrire la Constitution. Avec lui, de plus en plus d'intellectuels s'emparent de ce nouveau défi: faire naître enfin la démocratie, la vraie.

58 - Un nouveau paradigme en politique

62 - David Van Reybrouck: « *Oui, il y a un mouvement de fond* »

64 - Yves Sintomer: « *Il s'agit vraiment de changer les rapports de domination-soumission* »

68 - Intercommunalité: la démocratie confisquée

70 - Une Constitution, comment ça s'écrit?

74 - Dans la peau d'un constituant

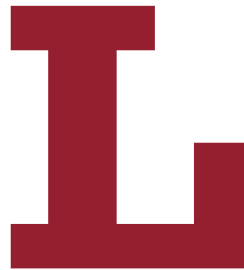


Un nouveau **paradigme** en politique

Le retour en grâce du tirage au sort date des années 1980. Depuis, les expériences délibératives et participatives, c'est-à-dire impliquant des citoyens - tirés au sort ou volontaires -, se sont succédé, de part et d'autre de l'Atlantique. Bien que méconnues au-delà des cercles universitaires, et ignorées par les médias, elles font leur chemin et portent leurs fruits.



James Fishkin, père de la nouvelle démocratie délibérative à l'athénienne.



Le 30 mars dernier, le village de Saillans, dans la Drôme, a élu... l'ensemble de ses habitants à la mairie. La liste collégiale « Autrement pour Saillans... tous ensemble » a remporté l'élection municipale, avec 56,8 % des voix (et une participation de 79 %), pour prendre en main la gestion de la commune. Le maire sortant était très attaché au système électif, mais on lui a fait savoir que « ça ne fonctionnait plus ». Dont acte. Les réunions publiques, en début de campagne, ont parfois rassemblé 250 personnes - le quart de la population. Résultat : « *Un réveil des consciences. Des rencontres, du partage. Quoi qu'il arrivât, ça allait changer.* » La recette ? « *Un mélange d'utopie et de rigueur, de rêve et de travail*¹. »

Rien de nouveau

Démocratie directe, démocratie délibérative, démocratie participative sont des pléonasmes. La démocratie se définit par l'implication des citoyens dans l'exercice du pouvoir et par leur désignation par le tirage au sort. Or, l'implication citoyenne et le tirage au sort n'ont jamais disparu : les jurys d'assises (en cour pénale), chargés de se prononcer sur des affaires criminelles, sont toujours composés de citoyens anonymes tirés au sort.

Dans sa célèbre enquête *De la démocratie en Amérique* (deux tomes, 1835 et 1840), Alexis de Tocqueville exprime ainsi la vive impression ressentie devant les jurys : « *Le jury, et surtout le jury civil, sert à donner à l'esprit de tous les citoyens une partie des habitudes de l'esprit du juge; et ces habitudes sont précisément celles qui préparent le mieux le peuple à être libre.* » « *En forçant les hommes à s'occuper d'autre chose que de leurs propres affaires* », reprend Tocqueville, le jury « *combat l'égoïsme individuel, qui est comme la rouille des sociétés. Le jury sert incroyablement à former le jugement et à augmenter les lumières naturelles du peuple. C'est là, à mon avis, son plus grand avantage. On doit le considérer comme une école gratuite et toujours ouverte, où chaque juré vient s'instruire de ses droits, où il entre en communication journalière avec les membres les plus instruits et les plus éclairés des classes élevées, où les lois lui sont enseignées d'une manière pratique et sont mises à la portée de son intelligence par les efforts des avocats, les avis du juge et les passions mêmes des parties. Je pense qu'il faut principalement attribuer l'intelligence pratique et le bon sens des Américains au long usage qu'ils ont fait du jury en matière civile. Je ne sais pas si le jury est utile à ceux qui ont des procès, mais je suis sûr qu'il est très utile à ceux qui les jugent; je le regarde comme l'un des moyens les plus efficaces dont puisse se servir la société pour l'éducation du peuple.* »



En 1988, James Fishkin, professeur à Stanford et fondateur du Center for Deliberative Democracy, propose de réunir d'une part 1 500 citoyens tirés au sort et indemnisés, et d'autre part les candidats aux prochaines élections présidentielles américaines et de les faire débattre.

Pourtant, en 1891, soit cinq décennies après ce tableau élogieux, lorsque l'Anglais James Wycliffe Headlam réalise la première étude sur le tirage au sort à Athènes, il ne cache pas sa stupéfaction: « De toutes les coutumes que l'histoire ancienne nous révèle, aucune n'est aussi difficile à comprendre que celle qui consistait à choisir les fonctionnaires de l'État par tirage au sort. Nous n'avons pour notre part aucune expérience d'un tel système, et toute proposition de l'introduire paraîtrait si risible que nous avons quelque peine à croire qu'il ait jamais été si largement répandu dans une société civilisée. » Il faudra attendre les années 1980, donc, pour que le tirage au sort crée l'événement.

Représentativité et délibération

En août 1988, *The Atlantic Monthly* publie un article qui fait sensation: James Fishkin, professeur à Stanford et fondateur du Center for Deliberative Democracy, propose de réunir d'une part 1 500 citoyens tirés au sort et indemnisés, et d'autre part les candidats aux prochaines élections présidentielles américaines. Et de les faire débattre ensemble, devant les caméras de la télévision publique. « Fishkin reprenait sciemment deux aspects de la démocratie athénienne: les participants seraient tirés au sort et ils recevraient une indemnisation, pour garantir une diversité maximale. La répartition égale des chances politiques: l'idéal athénien renaissait de ses cendres », explique Reybrouck. Ce fut l'acte de naissance de la « démocratie délibérative ». James Fishkin a résumé ainsi son projet: « Il s'agit de constituer aléatoirement un échantillon national représentatif de l'électorat, puis de

le réunir en un seul et même lieu. Les individus composant cet échantillon sont ensuite abondamment informés sur le problème en débat. Il est important que cette information soit objective et équilibrée, de même qu'elle doit comprendre des phases intensives de discussion en face à face, par petits groupes, lesquels fourniront les questions soumises au débat contradictoire d'experts et de politiques. Finalement, une telle enquête prend la forme d'une consultation publique qui satisfait deux valeurs démocratiques fondamentales, la représentativité et la délibération des assemblées. »

Citoyens compétents

En 1996, Fishkin a réussi à rassembler 600 personnes tirées au sort, à Austin, au Texas, pour sa première National Issues Convention. Il avait reçu le soutien d'American Airlines, de Southwestern Bell, de la ville d'Austin et de la chaîne publique PBS pour un total de 4 millions de dollars. PBS retransmettait les délibérations 4 heures par jour. « Malgré ce précieux soutien, raconte David Van Reybrouck, auteur de *Contre les élections* (lire interview page 62), Fishkin fut confronté à une vive opposition. Plusieurs faiseurs d'opinion éreintèrent la proposition. Avant même que l'événement ait commencé, partout aux États-Unis des journalistes reçurent des exemplaires du magazine *Public Perspective*, qui lançait une mise en garde contre l'initiative. Des citoyens qui se mettaient à délibérer ensemble ? Impossible, ou du moins pas souhaitable, et en tout cas : dangereux. »

Pour la première fois, il était scientifiquement démontré que des personnes ordinaires pouvaient devenir des citoyens compétents, si on leur en donnait les moyens.

Mais Fishkin, désireux de savoir « à quoi pouvait mener une telle concertation populaire », « fit remplir aux participants des questionnaires – avant, pendant et après les délibérations – pour observer l'évolution de leurs points de vue. Les participants reçurent avant de commencer des dossiers contenant des informations factuelles et eurent la possibilité de discuter avec des spécialistes. »

Dévouement, humour, respect mutuel

Résultat : « Les observateurs furent [...] impressionnés par “le grand dévouement, le respect mutuel et le sens de l'humour de la plupart des participants, qui permirent d'instaurer une atmosphère collective tolérant des opinions divergentes”. » De plus, « la différence entre “avant” et “après” se révéla très frappante. Le processus de délibération avait rendu les citoyens nettement plus compétents, ils avaient affiné leurs jugements politiques, appris à adapter leurs opinions et s'étaient sensibilisés à la complexité de la prise de décisions politiques. Pour la première fois, il était scientifiquement démontré que des personnes ordinaires pouvaient devenir des citoyens compétents, si on leur en donnait les moyens. »

Un « Printemps européen » ?

Plus près de nous, en 2011, David Van Reybrouck (avec Francesca Van Thielen et Benoît Derenne) a lancé sa propre expérience démocratique délibérative et aléatoire : le « sommet citoyen » du G1000 (anti-thèse du G8 ou du G20).

En juillet de cette année-là, il a lancé une consultation sur Internet : en quelques mois,

Appel au tirage au sort sur Canal+



« Hier, j'ai fait mon devoir civique : je ne suis pas allé voter ! » lançait lundi 24 mars, au lendemain des élections, l'humoriste Pierre-Emmanuel Barré sur le plateau de « La nouvelle édition », sur Canal+. Avant d'ajouter : « Je suis opposé au système oligarchique en place et je souhaite l'établissement d'une démocratie participative par tirage au sort, avec institution d'une Constitution citoyenne comme véritable contre-

pouvoir. » Dans les réseaux sociaux, le buzz est immédiat. On aurait cru entendre le professeur Étienne Chouard, le chantre du tirage au sort : dénonciation de la fausse démocratie et vraie oligarchie actuelle, prise de position pour la rédaction d'une nouvelle Constitution par des citoyens tirés au sort. Le tout en dix secondes à peine !

Interrogé sur cette déclaration, il nous explique : « Je n'ai lu qu'un ou deux livres sur le sujet, et ça me paraît simplement plus juste que le système actuel, qui n'est à mes yeux qu'une simple oligarchie, une illusion de démocratie, un dévoiement du mot pour créer chez les peuples le sentiment de disposer d'eux-mêmes. [...] C'est un sujet qui – à mon avis – mérite d'être

traité avec sérieux pour ne pas être décrédibilisé. Par mon introduction, j'essayais simplement de l'évoquer sur un grand média parce qu'on ne peut pas dire qu'on lui laisse une grande place dans les débats. [...] C'est difficile de sortir du paradigme social et politique à la télé : 99,9 % des gens qui ont la parole sur les plateaux ne pensent qu'à l'intérieur de ce paradigme, le grand public n'envisage même pas qu'il est peut-être possible de commencer à le changer. Ce serait plus facile d'en parler si les gens avaient le choix entre plusieurs visions. Faire des chroniques humoristiques là-dessus, c'est tout simplement impossible, les gens ne comprennent pas de quoi on parle. » C'est peut-être en train de changer. À condition, en effet, de savoir de quoi on parle.



Le 11 novembre 2011, 704 personnes étaient réunies à Bruxelles pour débattre de la sécurité sociale, de la répartition des richesses et de l'immigration.

6 000 personnes ont proposé des idées, soulevé des thèmes à débattre et voté pour les suggestions des autres. Vingt-cinq thèmes ont été dégagés puis soumis aux citoyens, toujours par Internet, en octobre, pour en sélectionner trois. Ces trois thèmes-là – la sécurité sociale, la répartition des richesses en période de crise et l'immigration – ont été débattus le 11 novembre 2011, à Bruxelles, par 704 personnes venues de toute la Belgique, réparties autour de 82 tables (en compagnie d'élus et d'experts) et entourées par une équipe de facilitateurs bénévoles. Les rapports détaillés, ainsi que le résultat des votes ont ensuite été mis en ligne (g1000.org).

David Van Reybrouck se dit « impressionné par le sérieux et l'implication » des personnes présentes. « C'est comme cela que cela s'est passé dans les pays arabes, quand il n'y avait plus d'espoir, a commenté le correspondant d'Al Jazeera. C'est un peu le Printemps du peuple européen. » « C'est un fabuleux exemple de méthodologie participative, a déclaré de son côté Cécile Le Clercq, représentante de la Commission européenne. Et c'est une première continentale, une initiative purement citoyenne de A à Z² ! » ■

NOTES

1. Émilie Brouze, « À Saillans, les 1 199 habitants ont tous été élus au premier tour ! », Rue89, 29 mars 2014.
2. Cités par Olivier Mouton, « Le G1000 "réenchante" la démocratie belge », Le Soir, 12 novembre 2011.

Élection ≠ démocratie

Par un effet de glissement sémantique, « élection » est devenu, dans l'esprit du grand public, synonyme de « démocratie ». Pourtant, depuis Aristote* jusqu'à Montesquieu, l'élection a été considérée comme un procédé oligarchique ou aristocratique, son équivalent démocratique étant le tirage au sort.

Selon David Van Reybrouck, cette confusion a commencé avec la publication du célèbre *De la démocratie en Amérique* d'Alexis de Tocqueville : « Du fait de son influence remarquable tout au long du XIX^e siècle, explique-t-il, le livre a certainement contribué à la popularité croissante du terme de "démocratie" pour qualifier le régime représentatif électoral américain. »

De son côté, après son indépendance en 1830, la Belgique s'est dotée d'une Constitution qui servit de référence dans de nombreux pays pendant tout le reste du XIX^e siècle, et même après. « La Constitution rédigée par les Belges devait entrer dans l'histoire comme le prototype du modèle représentatif électif. » Comme en France, « c'étaient principalement de grands propriétaires terriens, des aristocrates et des membres de professions libérales qui allaient déterminer l'avenir du pays ». « Le système représentatif électif devenait ainsi la norme. Tocqueville lui avait donné le nom de "démocratie", la Constitution belge l'avait doté d'un modèle reproductible à usage international. À partir de 1850, le combat pour la démocratisation avait cessé d'être un combat contre les élections, pour devenir un combat en faveur de l'extension du droit de vote. »

Pendant ce temps, le tirage au sort est resté affecté... à la désignation des appelés au service militaire. Un usage d'autant plus impopulaire et détesté, précise Reybrouck, que « les jeunes gens riches que le sort avait désignés étaient prêts à payer grassement pour faire effectuer leur service par un remplaçant, jeune paysan ou fils d'ouvrier ». Le tirage au sort en fut discrédité pour de bon : « aucun leader socialiste n'en recommanderait jamais l'usage, aucun curé de village ne le défendrait jamais ».

* « Le tirage au sort est considéré comme démocratique, l'élection comme oligarchique. »

David Van Reybrouck,

archéologue de formation, écrivain et historien :

« *Oui, il y a un mouvement de fond* »



David Van Reybrouck, Flamand de Belgique, est archéologue de formation, écrivain et historien de passion (auteur en particulier d'une histoire remarquée du Congo). Il vient de consacrer un bref et dense essai, *Contre les élections*, à l'histoire du tirage au sort. Expérimentateur d'une démocratie qui reste à inventer, il en évoque ici certains enjeux et la foisonnante actualité.

NEXUS : Dans votre entretien paru dans *Libération* le 7 mars dernier, vous dites : « Quand les citoyens sont considérés comme des citoyens et pas seulement comme du bétail électoral, ils se comportent en adultes et non plus comme un troupeau. » Pensez-vous qu'il suffise de faire confiance aux individus pour qu'ils agissent de manière efficace et responsable ?

David Van Reybrouck : C'est essentiel. Ce qui règne maintenant, c'est une méfiance mutuelle. J'insiste : on sous-estime la méfiance des politiciens à l'égard des citoyens. Cela dit, quand on voit la colère et l'agression verbale qui s'expriment dans les réseaux sociaux, je peux comprendre que les politiciens se méfient des gens. Sans parler de toutes celles et tous ceux, dans le personnel politique, qui sont idéalistes et intègres, et qui sont paralysés malgré eux par les institutions et les procédures. Il y en a encore qui osent prendre la cause du peuple. Ils voudraient agir pour le bien commun, mais le système électoral les empêche d'agir. Il s'agit donc de briser ce carcan de méfiance.

Les processus délibératifs mettent en évidence – et contre les préjugés élitaires des élus et

des médias français – la compétence des gens tirés au sort et la qualité de leurs décisions. Comment cette fausse surprise s'explique-t-elle ?

D'abord, dans les processus délibératifs, on voit que les citoyens se comportent très différemment à l'égard des politiciens que ce qu'ils en disent dans les réseaux sociaux. Dès qu'on donne la parole aux citoyens, ils s'apaisent. C'est pacificateur. C'est une question de cadre, de contexte. Quand le cadre change, les habitudes changent. C'est incroyable de voir à quel point ça marche. On l'a bien vu dans les expériences du chercheur américain James Fishkin : lors des processus délibératifs, on assiste à des changements d'avis très nets. Les gens acceptent de se remettre en cause.

La démocratie ne consiste pas à rester fixé sur une position : ça consiste aussi à évoluer selon les nouveaux arguments ou éléments apportés ou découverts par les uns et les autres. Je ne sais pas comment c'est en France, mais en Belgique, si quelqu'un ne maintient pas strictement ses positions initiales, il passe pour un lâche. Tandis que lors des procédures délibératives, les gens ont tendance à s'assouplir. Quand ils ont confiance en la procédure, ils

ont confiance dans les décisions, même s'ils ne les approuvent pas.

C'est un changement de fond, à la fois de structures et de mentalité ?

Tout à fait. On assiste à une transformation de la société. La soif démocratique est intacte, seules les institutions et les procédures sont décrédibilisées. Le principe de délégation – je vous donne mon pouvoir pour gouverner à ma place – est de plus en plus caduc et archaïque. La procédure électorale a fait son temps, on va pouvoir passer à autre chose.

Prenez les élections municipales aux Pays-Bas, mercredi dernier [le 19 mars] : il y a eu 47 % d'abstention, alors qu'ils avaient décidé de laisser les bureaux de vote ouverts deux heures de plus, jusqu'à 21 heures. C'est ridicule. Aucun patron de café ne restera ouvert jusqu'à 3 heures du matin dans l'espoir d'avoir deux clients de plus. Ce n'est pas ainsi que l'on restaure la confiance perdue. Du coup, un sommet citoyen a été organisé, samedi [22 mars] à Amersfoort, par des citoyens eux-mêmes : un G1000, une assemblée de mille citoyens, dont six cents tirés au sort et avec quatre cents politiciens, fonctionnaires, chefs d'entreprise et artistes. Ils ont fonctionné par tables de dix. Je

Je crois fort en la co-crédation, entendue comme un processus où politiciens et citoyens se mettent ensemble, où la différence entre gouvernants et gouvernés se dissout.



Partisans du tirage au sort dans la manifestation du 5 mai, à Paris.

suis allé interroger les politiciens associés à des citoyens tirés au sort, et ils m'ont dit: « Je m'attendais à me prendre une avalanche de critiques ou d'agressions verbales, et rien du tout. » Les gens s'écoutent, malgré les différences parfois énormes d'origine, de parcours, de profils.

Donc oui, il y a un mouvement de fond – et les responsables commencent à s'en rendre compte. Aux Pays-Bas, on a déjà le droit de pétition et de référendum correctif. C'est un peu plus sérieux, mais ça reste très limité: ça consiste encore à tenir les citoyens à l'écart de la prise de décision. Je crois fort en la co-crédation, entendue comme un processus où politiciens et citoyens se mettent ensemble, où la différence entre gouvernants et gouvernés se dissout.

Pourquoi ne pas envisager le tirage au sort pour le pouvoir exécutif en plus du pouvoir législatif? L'Américain Terrill Bouricius* l'a déjà proposé. Il veut tirer au sort un comité de nomination, dont les membres nommeraient les plus compétents aux postes ministériels. Je pense que ça se fera peu à peu. Sans doute y viendra-t-on dans cinquante ans. Pour l'instant, cela me paraît prématuré.

On a l'impression que la prise de parole, l'expression publique jouent un rôle primordial, non?

Le droit d'expression, oui. On vient d'en avoir un exemple frappant avec l'Irlande, où un processus délibératif s'est terminé il y a 15 jours. Après la crise de 2008, il y a eu une grosse perte de confiance. En 2010, ils ont convoqué une assemblée constituante: cela concernait le noyau dur de l'État, il ne s'agissait pas d'un parking ou d'une piscine! Pendant 14 mois, les gens se sont vus un week-end par mois pour changer huit articles de la Constitution irlandaise. Ils ont notamment accepté le mariage homosexuel alors qu'en France, le peuple l'a refusé, parce qu'il avait été tenu à l'écart! Personne n'aurait prévu ça: la France, libertaire et progressiste, se mobiliser contre le mariage homo, et l'Irlande catholique l'accepter à 80%! Je ne pense pas que tous ces gens, en France, étaient opposés d'emblée à cette idée, mais ils ont protesté parce qu'ils ont été ignorés, qu'on leur a imposé ça sans leur demander leur avis. C'est le mépris des élites qui a provoqué ce raz-de-marée. Ce qui me frappe, c'est la colère qu'il y a en France. C'est chez vous que la pensée sur la démocratie et le tirage au sort est la plus vive,

riche et prometteuse, et que le régime est le plus sclérosé. Alors qu'en Belgique, il y a de plus en plus de politiciens qui sont prêts à envisager ce type de propositions. Il est important, pour nous, d'inspirer les responsables politiques. Islande, Finlande, Pays-Bas, Belgique, ces pays-là sont pionniers. Pour les grands pays comme la France, l'Allemagne, la Grande-Bretagne, l'Italie, les enjeux sont beaucoup plus vastes.

On y vient, on y vient... L'une des conférences d'Étienne Chouard, par exemple, fait deux millions de vues sur Internet.

Il y a 20 ou 25 ans que les meilleurs politologues étudient la démocratie délibérative en montrant que ça marche. Il est temps d'essayer à grande échelle. J'ai l'impression que les politiciens ont très mal aux dents: ils ont peur d'aller chez le dentiste, et pensent que ça va passer et qu'il n'y aura pas d'abcès. Eh bien non. N'attendons pas que l'abcès grossisse et éclate. ■

Propos recueillis par Alexandre Rougé

*Politologue américain né en 1954, Terrill Bouricius a ébauché, selon Van Reybrouck, « ce qui paraît être un squelette solide pour bâtir une démocratie à la fois fonctionnelle et légitime ».

Yves Sintomer, professeur de science politique :

Professeur de science politique, membre de l'Institut universitaire de France, ancien directeur adjoint du Centre Marc-Bloch de Berlin (2006-2012), Yves Sintomer a publié de nombreux travaux de recherches sur la démocratie délibérative et participative, en particulier à l'échelle locale et en contexte urbain. Il appelle la France à combler son retard en rompant avec ses habitudes élitistes et paternalistes.

NEXUS: Il existe en France une grande défiance à l'égard des jurys populaires tels que ceux proposés par Ségolène Royal en 2006 (voir encadré). Comment expliquez-vous ce rejet ?

Yves Sintomer: Tout dépend de la conception qu'on a de la démocratie. Les hommes qui ont fait 1776 aux États-Unis et 1789 en France pensaient que les représentants étaient meilleurs que le peuple. Aujourd'hui, cette conception-là n'est plus crédible. Si vous demandez aux gens si les élus sont meilleurs qu'eux, ils vous diront non. Mais ce cliché imprègne encore les mentalités du personnel politique. Cela explique en partie que tout ce qui peut remettre en cause leur monopole est perçu comme une agression.

N'y a-t-il pas eu manipulation sémantique ou abus de langage, depuis la Révolution française, pour faire croire que notre ploutocratie était une démocratie ?

Qu'il y ait un usage stratégique des mots, c'est évident, surtout aujourd'hui, où les communicants jouent un si grand rôle. Les mots sont toujours l'objet d'une lutte symbolique et font rarement l'objet de consensus. Si vous demandez à cent professeurs de science politique de définir la démocratie, il n'y aura pas d'accord. Le sens de l'élection comme du tirage au sort a lui-même évolué, de l'Athènes antique aux républiques italiennes du Moyen Âge ou de la Renais-

sance. Aujourd'hui, quand on tire au sort, on sait qu'on va avoir, en petit, un échantillon qui va se rapprocher de ce qu'est le peuple. Ce n'était pas pensable auparavant, sans la notion d'échantillon représentatif et l'accoutumance à celle-ci qu'ont permise statistiques et sondages. Avant, il y avait tirage au sort et rotation rapide des gouvernants : on voyait que tout le monde, à un moment donné, allait exercer le pouvoir. Aujourd'hui, cela consiste à tirer au sort un échantillon représentatif, mais en sachant que tout le monde n'aura pas l'exercice effectif du pouvoir.

Quels autres modes d'expression peut-on envisager pour donner la parole à ceux qui « ont trop à dire pour pouvoir le dire » (Jacques Prévert) ?

C'est un vrai problème, qui s'est résolu de différentes manières historiquement. Le tirage au sort, à condition d'équilibrer la prise de parole – pour que les grandes gueules ne monopolisent pas la discussion –, permet d'y parvenir. Dans la société, il s'agit également que des groupes subalternes s'organisent – les Anglo-Saxons parlent à cet égard d'*empowerment*. Ce sont des perspectives d'utopie concrète : c'est un horizon, très lointain, mais vers lequel on peut avancer dès maintenant. Il ne s'agit pas d'attendre le « grand soir », mais d'agir ici et maintenant, à sa propre échelle. Le tirage au sort peut être une clé. À l'heure où je vous parle

[deux jours après le premier tour des élections municipales], dans le village de mes parents – un petit village du Jura de 300 habitants –, il y a des tensions terribles pour former le conseil municipal, et ça serait beaucoup plus simple si on le tirait au sort, ne serait-ce que parmi les volontaires, en organisant une rotation des charges plutôt qu'une compétition électorale.

Dans un article paru en 2003*, vous écrivez que les dynamiques participatives impliquent « un changement profond des habitudes de travail », « un bouleversement des habitudes acquises ». Cela ne relève-t-il pas davantage de la psychothérapie, de la spiritualité que du droit administratif et du management public ?

Non, je ne pense pas. Quand je parle d'habitudes, je pense plus aux *habitus* au sens de Bourdieu. Ce sont des habitudes collectives, acquises par des discours publics et qui façonnent les comportements collectifs. Ces discours et ces comportements sont différents en France et en Chine, en Allemagne et au Brésil. Pour y remédier, il s'agit d'après moi de pratiquer une pédagogie active à l'école, qui peut permettre de modifier le rapport aux autres, ainsi que la manière de travailler. La pédagogie active ? C'est Piaget, c'est Montessori... En France, la quasi-totalité des décideurs sortent des grandes écoles à 25 ans avec l'assurance de rester



« Il s'agit vraiment de changer les rapports de domination-soumission »

toute leur vie à des postes de pouvoir, quelles que soient par ailleurs leur efficacité ou leur probité. Il s'agit vraiment de changer les rapports de domination-soumission qui structurent la mentalité publique et administrative française. Quand vous envoyez des étudiants anglais ou allemands dans une université française, ils sont horrifiés par la façon dont leurs camarades « grattent » bêtement leurs cours. Et je caricature à peine. En Chine, par exemple, à peu près à tous les échelons de la hiérarchie, les fonctionnaires sont évalués par leurs subordonnés ! Certes, ces évaluations sont prises en compte ou non par les supérieurs : le système reste pyramidal. Je pense qu'il s'agit d'être moins hautain et plus à l'écoute de ce qui peut se faire ailleurs.

Vous évoquez de nécessaires « principes de transversalité ». De quoi s'agit-il ?

Là, c'est l'enjeu politique concret : comment rendre l'action publique plus efficace. Que ce soit à l'échelon d'une faculté, d'une petite ville ou de l'État, vous avez partout des séries de fiefs qui sont incapables de collaborer, ce qui aboutit à d'importantes pertes de temps, de productivité, de créativité, de rentabilité, etc. Des progrès peuvent être liés à la participation : quand vous demandez aux gens ce qu'ils en pensent, leur problème n'est pas de savoir à cause de qui telle ou telle action publique a été bâclée,

ou pourquoi tel ou tel chantier inutile a été décidé et financé avec leurs impôts. Ils ont simplement envie que ça cesse et qu'on soit enfin un peu plus efficace. Et cela pousse à « transversaliser », à coordonner, à articuler de manière plus souple, dynamique, efficace, l'action administrative. On a tous vécu le même cauchemar bureaucratique, à courir après des papiers inutiles de service en service : c'est certes une caricature, mais qui traduit une réalité profonde. Et nous sommes très en retard sur l'Europe du Nord à cet égard.

Les regroupements de communes sont de plus en plus critiqués : les communautés d'agglomération et les communautés de communes reproduisent un processus de centralisation et de concentration du pouvoir aux mains des plus riches, avec les dérives princières qui en découlent (lire plus loin). Quel est votre avis ?

Les regroupements de communes sont nécessaires. Deux exemples : pour les petits villages qui ne peuvent plus avoir d'école avec toutes les classes de primaire et de secondaire, il est bénéfique de se regrouper avec d'autres communes pour se répartir les classes dans les villages voisins, au lieu que la plus grande commune concentre toutes les classes et que les autres communes perdent leurs écoles. À une autre échelle, pour éviter un mitage complet du paysage et la détérioration de l'environnement, autant que

En France, la quasi-totalité des décideurs sortent des grandes écoles à 25 ans avec l'assurance de rester toute leur vie à des postes de pouvoir, quelles que soient par ailleurs leur efficacité ou leur probité.

pour éviter l'entassement urbain et les embouteillages à l'entrée de la principale agglomération, vous avez encore besoin d'une coopération que permettent les regroupements de communes. Hélas, encore une fois, on le fait à la française, en bâtissant des monstres bureaucratiques et en empilant les échelons, avec tous les inconvénients que cela implique sans en avoir les avantages quant à l'efficacité.

Pouvez-vous décrire le « fonctionnement par objectifs » que vous préconisez ?

Reprenons le cas d'une école maternelle. Faute d'outils comptables, une municipalité n'est pas capable de dire combien elle dépense pour les écoles maternelles. Qui peut s'en préoccuper, à part les parents d'élèves ? On se trouve dans des situations où, par exemple, les établissements scolaires de centre-ville coûtent plus cher à la puissance publique que les établissements de banlieue. Au bout du compte, on a une situation défavorable pour les quartiers et les élèves défavorisés. La France est même l'un des pires pays européens à cet égard. Pour y remédier, il s'agit que les politiciens et les citoyens définissent des objectifs précis en ayant les moyens comptables et analytiques de les mettre en œuvre. Si l'on dit « *il faut favoriser ci ou ça* », il faut par ailleurs se donner la peine de s'informer sur la réalité des choses, les situations concrètes. C'est donc aux

personnes impliquées, concernées par ces enjeux, d'en définir les modalités d'application concrètes.

Vous proposez la création d'une troisième chambre, qui serait tirée au sort, en plus de l'Assemblée nationale et du Sénat. Pourquoi ce choix, au lieu de tirer au sort la chambre basse (comme chez les Américains Callenbach et Philips) ou la chambre haute (comme chez les Anglais Barnett et Carty) ?

Je pense qu'il n'y a pas de réponse dans une seule formule. Le tirage au sort ne peut résoudre tous les problèmes. Je pense aussi que les élections ont encore une légitimité forte, certes érodée, mais encore indispensable. On pourra peut-être s'en passer dans un monde idéal, mais nous sommes encore dans le monde réel. La seconde chambre devrait représenter les régions, dans un système qui se fédéraliserait.

Vous insistez sur la rémunération et la transmission de l'information. En quoi est-ce si important ?

On ne peut pas demander à des gens qui se sentent assez éloignés de la chose publique de s'y intéresser et d'y consacrer du temps sans leur proposer une rétribution matérielle. On paye les élus, les universitaires, les experts, les techniciens, je ne vois pas pourquoi on ne dédommagerait pas les citoyens ordinaires tirés au sort pour le temps qu'ils acceptent de consacrer à la col-

Quand on parle de démocratie participative, il ne s'agit pas simplement de faire participer les gens : il faut qu'ils aient les moyens, c'est-à-dire, tout d'abord, les informations suffisantes et accessibles, ce qui n'est pas fréquent en temps normal.

Ségolène Royal persiste et signe

En 2006, on a pu constater la belle unanimité, de Lutte ouvrière à Jean-Marie Le Pen en passant par élus et caciques PS et UMP, pour discréditer l'idée de Ségolène Royal d'instituer des jurys populaires chargés de surveiller les responsables politiques. Il n'est même pas question de tirage au sort : mais la seule idée que n'importe qui puisse surveiller - et limiter - le pouvoir d'un élu ou d'un fonctionnaire a été jugée comme stupide, scandaleuse, dangereuse et indigne par tous les acteurs de la scène politique française. Même parmi les penseurs critiques, il ne s'est trouvé personne pour oser soutenir cette suggestion, ni s'aviser qu'une telle proposition était en fait rigoureusement démocratique.

Le 22 octobre, Ségolène Royal avait évoqué la perspective d'une « *surveillance populaire* » de l'action des

responsables politiques. « *C'est une demande profonde des Français*, avait-elle justifié. *C'est pourquoi je pense qu'il faudra clarifier la façon dont les élus pourront rendre compte, à intervalles réguliers, à des jurys citoyens tirés au sort.* » Après que son idée a été qualifiée de lâche, de démagogue, d'extrême droite, de sans-culottiste, de robespierriste, de maoïste et de populiste, un sondage CSA (publié le 25 octobre dans *Le Parisien*) est venu lui donner raison : 59 % des personnes interrogées (contre 34 %) se déclaraient favorables « *à la mise en place de jurys de citoyens qui évalueraient la politique des élus* ». Le plus drôle est que quatre ans auparavant, en 2002, Ségolène Royal avait déjà soulevé la même idée, au sein même du groupe PS à l'Assemblée nationale, sans que nul n'y eût rien trouvé à redire. Comme quoi on peut vite évoluer.



lectivité. Quant à l'argument de prévenir le risque de corruption, il me paraît secondaire.

Ensuite, quand on parle de démocratie participative, il ne s'agit pas simplement de faire participer les gens: il faut qu'ils aient les moyens, c'est-à-dire, tout d'abord, les informations suffisantes et accessibles, ce qui n'est pas fréquent en temps normal. En outre, l'information n'est pas tout. Il y a deux autres conditions: quand on auditionne des experts, il faut des avis contradictoires, au lieu de tendre vers des synthèses consensuelles et prétendument neutres, censées s'imposer à tous. Il faut du choix, du débat, de la contradiction. Deuxièmement, il faut que la discussion soit animée par des modérateurs, de manière égalitaire, sur la base de ces informations et de ces auditions.

Vous appelez à une « véritable culture du conflit ». Comment la créer?

L'univers des possibles perçus est profondément marqué et condi-

tionné par des rapports de force – et par la façon dont ces rapports sont organisés. Le consensus me semble illusoire dans la mesure où il risque de valider les rapports de force actuels, induits et acceptés par l'habitude. Cela n'empêche pas de créer ensuite du consensus, pour sortir du conflit, mais il n'y a pas de consensus sans conflit préalable. Quant aux conditions nécessaires pour créer le conflit, ça ne se décrète pas – ce n'est pas un format institutionnel qui pourra créer cela. C'est plutôt, selon moi, une question d'esprit critique et de culture politique. Cela consiste aussi à ne pas tomber dans l'idéologie – une tendance qui imprègne la culture politique française –, car les postures idéologiques ne se confrontent pas aux problèmes concrets.

À quel point l'inégalité croissante entre riches et pauvres vous paraît-elle rédhibitoire? Diriez-vous, comme Étienne Chouard, que nous sommes en ploutocra-

tie? Comment sortir de ce conditionnement, éducatif et médiatique, qui enchaîne « les simples citoyens à leurs intérêts particuliers », comme vous dites, en cultivant et en flattant leur égoïsme?

Nous vivons effectivement dans un système ploutocratique, où les riches sont toujours plus riches et ont de multiples moyens pour peser bien davantage sur les décisions politiques que les classes populaires. Encore faut-il préciser qu'il y a d'autres formes de domination qui s'ajoutent à celle-ci: les femmes restent encore très minoritaires, les personnes issues de l'immigration sont marginalisées, les jeunes sont absents... Les changements à accomplir pour aller vers plus d'égalité sont, sur tous ces plans, considérables. ■

*« Les cinq défis de la démocratie participative » (revue *Territoires*).

Propos recueillis par Alexandre Rougé



Intercommunalité :

Pourquoi choisir l'intercommunalité – sujet peu engageant s'il en est – pour parler de démocratie ? Depuis le début des années 1990, cette dynamique de regroupement de communes a institutionnalisé des pratiques pavant la voie à une confiscation progressive de la politique locale par les élus. Loin d'être un phénomène isolé, l'intercommunalité est un remarquable poste d'observation de ces nouveaux espaces politiques confinés, où le métier d'élu s'exerce en toute confidentialité.

Cinq cent vingt mille. C'est le nombre d'élus municipaux pour les quelque 36 700 communes qui maillent le territoire français. « *Commune et démocratie locale sont intimement liées* », expliquent Fabien Desage et David Guéranger dans *La Politique confisquée. Sociologie des réformes et des institutions intercommunales* (Éditions du Croquant, 2011). « *Si bien que toute atteinte portée à la première se traduit immédiatement en déni de la seconde.* » Institution fondatrice de la République, la commune s'inscrit dans le découpage séculaire des paroisses et constitue la « *cellule de base de la vie démocratique* ».

Battant en brèche leur autonomie historique, les années 1990 inaugurent un mouvement sans précédent de regroupement des communes, entraînant la création d'échelons successifs entre elles et les départements. Ces nouvelles communautés de communes répondent au besoin des municipalités d'être soulagées dans leur organisation quotidienne, certains services publics locaux étant très lourds à gérer sur des territoires aussi exigus. Fourniture d'eau potable, assainissement, collecte et traitement des déchets ménagers, transports publics, politique de l'habitat, développement économique : la bonne idée de l'intercommunalité, c'est de mutualiser.

Le problème, c'est que ce vaste chantier de rationalisation s'est déroulé dans la plus stricte confidentialité – et sans la moindre ébauche de démocratisation. « *Les négociations intercommunales se sont effectuées en coulisses, à l'abri des regards des conseils municipaux, des médias locaux et des citoyens*, raconte Fabien Desage. *Et c'est précisément parce que l'intercommunalité est restée un "secret bien gardé" qu'elle a pu étendre son emprise.* »



la démocratie **confisquée**

Ménager les élus locaux avant tout

« On n'obligera pas les communes à se marier contre leur gré », insistait le Premier ministre François Fillon en 2011. Et de fait, les réformes territoriales successives ont toutes entraîné, les unes après les autres, une levée de boucliers de la part des élus locaux. À chaque fois, de négociations en compromis, les maires se sont battus pour amender les textes de lois et voter des réformes réaffirmant leurs prérogatives locales. Résultat des courses : des réformes vidées de leur substance, des élus renforcés dans leurs pouvoirs locaux et des citoyens écartés des nouveaux espaces politiques en formation.

Un des arguments principaux pour justifier cette exclusion des citoyens relève d'une rhétorique bien huilée : celle de la technicité. Par ses acronymes barbares et ses publications spécialisées, l'intercommunalité a bon dos : ses enjeux paraissent difficilement accessibles au profane. Pourtant, cet aspect technique est un écran de fumée, rétorque Fabien Desage. Il n'y a pas de spécificité technique propre à l'intercommunalité venant justifier

Avec l'intercommunalité, exit les débats publics. Les conseils communautaires se déroulent à huis clos afin d'assurer une confidentialité aux transactions qui se nouent entre élus.

une telle confiscation, poursuit-il, implacable. Cela reste des prérogatives de nature politique, relevant de choix politiques.

Gestion entre pairs

Avec l'intercommunalité, *exit* donc les débats publics. Les conseils communautaires se déroulent à huis clos afin d'assurer une confidentialité aux transactions qui se nouent entre élus. Cette absence de publicité évite à ces derniers d'être exposés aux critiques de leurs administrés. Ils peuvent ainsi mener leur politique dans « le confort et la tranquillité d'une gestion entre pairs ».

Cette proximité, de surcroît, est renforcée par l'absence de compétition politique directe – les futurs conseillers communautaires étant simplement désignés par « fléchage » parmi les conseillers municipaux à l'occasion des élections municipales. « Ces dispositifs institutionnels agissent comme une machine à filtrer et à dépolitiser les conflits », explique Fabien Desage. Il en résulte un simulacre de démocratie. »

Neutraliser les conflits

La couleur politique importe peu : priorité est donnée à la neutralisation des conflits. Les relations professionnelles se transforment rapidement en relations de connivence ; on n'hésite pas à se tutoyer ouvertement, plaisanter, se témoigner des signes de sympathie et de complicité.

Cette autonomisation du jeu politique au profit des élus et des experts est loin d'être un épiphénomène. Ces pratiques, au contraire, se sont généralisées à tous les échelons de la vie politique, à mesure que la logique de conflit cédait le pas à celle de consensus. Avec cette autonomisation progressive, « les élections sont des rendez-vous qui ne suffisent plus à compenser la dépolitisation de la vie publique. À tel point que la grande énigme est devenue : pourquoi vote-t-on encore ? » souligne Fabien Desage.

À l'échelle supranationale, l'autonomisation du politique trouve sa parfaite traduction dans la Commission européenne, ou, plus insidieusement, à travers des groupes comme le Bilderberg, spécialisés dans la fabrication et la diffusion d'une pensée consensuelle au sein des élites dirigeantes.

Référendums illégaux

Cette confiscation politique, indolore, invisible, est cependant lourde de conséquences : elle entérine notre impuissance à tous les échelons de la vie publique. Nous pouvons protester, signer des pétitions, organiser des manifestations, qu'importe : le processus de décision est hors de notre portée.

On l'a vu à l'échelle européenne, avec le passage en force du traité de Lisbonne en 2007, malgré les 54,68 % de « non » lors du référendum en 2005. On le voit également à l'échelon local, comme le montre le réalisateur Michel Toesca dans le film *Démocratie Zéro6*.

« C'est pour cela qu'il est important de contrarier ces tendances corporatistes par un ensemble de dispositifs, explique David Guéranger. Rendre les débats publics, encadrer les espaces de délibération et de décision, c'est cela qui permet d'arrimer les représentants aux représentés et d'empêcher in fine l'autonomisation du jeu politique. » « Pour autant, il est très peu probable que les élus rendent d'eux-mêmes ce qu'ils ont confisqué, poursuit le chercheur. La re-politisation de ces espaces, à l'instar de l'intercommunalité, ne peut venir que du dehors. » Et de conclure : « L'intercommunalité, comme la démocratie, sont affaires trop sérieuses pour être laissées aux seuls élus, notamment parce qu'elles supposent parfois d'aider ces derniers à se délier d'eux-mêmes. » ■

Orianne Faisandier

Une Constitution, comment ça s'écrit ?

Les ateliers constitutifs fleurissent un peu partout en France. Bien vite, les participants se heurtent à la question de la méthode de travail et de rédaction : comment être démocratique mais efficace ; discipliné mais créatif ? Travaux pratiques dans quelques ateliers constitutifs parisiens.

Les premiers ateliers d'envergure en région parisienne ont eu lieu fin mars. En nous y rendant, nous avons pu mesurer combien le processus de rédaction d'une Constitution est exigeant. Passer de la théorie à la pratique révèle une série de questions parfois sous-estimées. Comment gérer le fameux facteur humain et les rivalités d'ego inévitables ? Comment écrire le droit sans jargon inutile tout en restant précis, concis et cohérent ? Le manque éventuel de culture juridique, historique ou politique des participants pose-t-il un problème ? Mais avant tout, comment permettre une participation de tous à la rédaction d'un texte éminemment complexe tout en étant efficace ? Pour que ce soit possible, il faut mettre en place une méthode acceptée par tous qui permette à chacun d'être consulté : quelle méthode de travail collectif employer ? C'est une question qui peut paraître secondaire, mais qui est en fait tout à fait centrale.

Sociocratie, holocratie, ballottes, méthode des Indignados espagnols... Les méthodes de travail en équipe sont variées et ont chacune leurs atouts et leurs inconvénients. Toutes insistent sur un élément en particulier : le facteur humain. C'est lui qu'il faut gérer avec une méthode de travail



astucieuse et adaptée à l'exercice. Il est indispensable que les ego des uns et des autres s'entendent pour que la concertation ne tourne pas au combat de coqs. Nous avons pu tester trois techniques différentes utilisées lors de ces ateliers.

Sociocratie: trop contraignante

Le premier atelier, organisé par l'association Les maîtres ignorants, a eu lieu le 25 mars au café L'Oiseau Blanc dans le 8^e arrondissement de Paris. L'idée était de tester une variante de la méthode sociocratique. Cette approche décentralisée de la prise de décision, qui vient du monde de l'entreprise, met l'accent d'une part sur l'impossibilité de s'opposer sans arguments à une proposition et d'autre part sur la nécessité d'arriver au consentement de tous. Une proposition n'est retenue qu'une fois

Il est indispensable que les ego des uns et des autres s'entendent pour que la concertation ne tourne pas au combat de coqs.

toutes les objections levées. Ce premier cercle fait remonter ses propositions au cercle immédiatement supérieur par le truchement de deux personnes distinctes. L'une, le porte-parole, est élue par le cercle à la suite d'une élection sans candidat; l'autre est désignée par le cercle de niveau supérieur et est le leader fonctionnel du cercle. Les idées des cercles de travail de base sont exposées par leur représentant, et le même processus de consentement peut se répéter avec un troisième cercle supérieur aux deux premiers. Ce schéma peut se répéter autant de fois que nécessaire, même si la plupart des organisations qui l'utilisent se limitent en général à trois cercles. Au sein des groupes de travail, la parole doit tourner vite; une à deux minutes par personne. L'intervention doit être courte pour ne pas permettre une démonstration complexe: il s'agit de participer à

la création d'une idée collective. Le principe consiste à n'apporter que sa modeste pierre à l'édifice intellectuel, puis de faire confiance à l'intelligence collective pour faire progresser la construction. Il s'agit d'exercer une contrainte relative sur les individus afin de canaliser leur ego et leur éviter les réponses impulsives et les opinions personnelles. La quête de la meilleure solution à une situation donnée doit prévaloir dans l'esprit de chacun. Les apports des uns et des autres doivent toujours se faire au nom du bien commun.

À l'issue de l'atelier, les participants, plutôt partagés sur la pertinence d'une telle méthode, l'ont trouvée certes intéressante mais trop contraignante. Elle peut être efficace si elle est maîtrisée par tous les participants, mais cela demande un certain entraînement, ce qui rend cette méthode difficile d'accès et donc peu adaptée à l'élaboration d'une Constitution.

Faire parler les timides

Il a été difficile de maintenir cette méthode de travail sur l'ensemble de l'atelier; la tentation d'avoir une discussion plus spontanée et créative s'imposait. Il existe des formes de concertation moins contraignantes. Celle utilisée par exemple dans les réunions de partis politiques: la parole est donnée à ceux qui la demandent à tour de rôle. Mais ces systèmes aboutissent le plus souvent à donner la parole toujours aux mêmes personnes, celles qui aiment prendre la parole en public, mais qui n'ont pas forcément les choses les plus intéressantes à exprimer. Une bonne méthode se doit de faire parler les

Avec la méthode sociocratique, le principe consiste à n'apporter que sa modeste pierre à l'édifice intellectuel, puis de faire confiance à l'intelligence collective pour faire progresser la construction.

timides. Conscients de la nécessité de mettre tout le monde à l'aise d'entrée de jeu, les organisateurs ont demandé, avant que les groupes de travail ne soient formés, que chacun évoque le sujet avec son voisin immédiat pendant 2 minutes. Après cette prise de parole générale, l'atmosphère un peu contenue du début de l'atelier a laissé place à une atmosphère détendue, joyeuse mais productive.

Holacratie: plus créative

Pour le second atelier du 27 mars, les organisateurs – l'association Boucles de la Marne – ont rassemblé 80 personnes à la salle Janvicland, à Fontenay-sous-Bois. Cette fois, la méthode utilisée était inspirée de l'holacratie. Venant également du monde de l'entreprise, l'holacratie se veut être une adaptation de la logique de la nature aux rapports humains. Elle fut mise au point pour dépasser dans les entreprises la structure pyramidale héritée de l'organisation militaire. Comme la sociocratie, c'est une organisation fractale qui repose sur des groupes de travail réduits, interconnectés et auto-organisés: les « cellules » de l'organisme social. À la différence de la sociocratie, l'holacratie donne plus d'autonomie aux cercles premiers. Ils déterminent eux-mêmes leur mode de prises de décision, la désignation de leur représentant et l'évaluation de leur efficacité. Par exemple, le consentement de tous à une proposition n'est pas indispensable si le groupe a mis en place un vote à la majorité. Moins formalisée que la sociocratie, elle est censée apporter plus de créativité, d'innovation et d'agilité aux organisations.

Vote au Post-it

La troisième technique est en quelque sorte l'héritière de ces manières de faire de la démocratie paysanne et médiévale.

Droit constitutionnel: un allié indispensable

Une fois la méthode de travail validée et suffisamment rodée, il demeurera des difficultés réelles. Bien que le bon sens soit la qualité première requise, le manque de compétences juridiques est évidemment un handicap remarqué lors des ateliers. Même si l'on considère que la Constitution doit être écrite dans un français normal, compréhensible par tous, affranchi du jargon parfois ampoulé des juristes, il n'empêche que les conseils d'un professionnel du droit constitutionnel sont indispensables lors des ateliers. Comment en effet assurer une cohérence juridique à l'ensemble du texte? Comment écrire les articles de manière à ce qu'ils soient

valables internationalement et compréhensibles par tous? De quels traités internationaux devons-nous sortir pour introduire tel article dans la Constitution? Sans formation juridique, beaucoup de participants se sentent désorientés lorsqu'il s'agit d'élaborer un article de la Constitution. Pour éviter cela, faut-il repartir systématiquement de notre Constitution de 1958 et la modifier article par article? De même, les premiers ateliers ne devraient-ils pas en priorité être des cours intensifs de droit constitutionnel? Ces questions ne sont pas encore tranchées et attendent des réponses.

Utilisée lors de l'atelier du 29 mars – organisé par le centre Agora, à Nanterre –, elle est aussi celle des Indignados espagnols, inspirée dit-on par les opposants à Franco. L'idée est simple: au lieu de demander à chacun les suggestions ou oppositions qu'il pourrait avoir, toute l'assemblée s'exprime en même temps avec des Post-it de différentes couleurs. Le bleu signifie « je suis tout à fait d'accord », le jaune « j'ai une suggestion visant à bonifier cette proposition », le rouge « je m'oppose car j'ai une objection fondamentale », le violet « je n'ai pas bien compris tel aspect de cette proposition, je souhaite un éclaircissement ». C'est en fait une sorte de vote à main levée sophistiqué, facilité par un code de couleurs. Dans un premier temps, des cercles de travail d'un maximum de dix personnes travaillent sur un même sujet. Au sein de chaque cercle, après un tour de collecte des idées, les plus acceptées sont critiquées, bonifiées, amendées...

Discipline et spontanéité

L'objectif de chaque groupe est de parvenir à une proposition écrite faisant consensus. Chaque groupe présente ensuite sa proposition en l'inscrivant sur un tableau vu de tous. Les membres des autres groupes expriment alors leur positionnement par rapport à cette proposition avec leurs Post-it de différentes couleurs. Le « facilitateur » relève alors les questions, les suggestions ou les objections. Lorsqu'une objection, par exemple, se fait entendre, tous ceux qui avaient brandi leur Post-it rouge pour la même suggestion le baissent. Cette dernière méthode a bénéficié d'un retour en général positif de la part des participants. C'est une méthode qui semble trouver un équilibre entre d'une part une certaine discipline indispensable pour être efficace, et d'autre part une spontanéité qui permet une plus grande créativité.

Vieux comme le monde

Holocratie, sociocratie... des mots savants pour désigner des variantes actuelles de ce que l'on sait faire depuis toujours. Faire remonter les idées de la base vers le sommet à

Racines rurales

Jusqu'à l'émergence de l'État centralisateur moderne au XVIII^e siècle, des milliers de villages autogéraient leurs affaires au sein d'assemblées villageoises: les « communautés d'habitants ». Là, se prenaient en commun les décisions au sujet de la collectivité: « Partage de la récolte commune ou de sa mise en vente, utilisation des terres communales, réfection des bâtiments d'utilité publique, embauche de l'instituteur, etc. » Dix habitants étaient suffisants pour former « un peuple » autorisé à tenir une assemblée. « En général, le vote était rapide, à main levée, par acclamation ou selon le système des "ballottes" distinguant les "pour" des "contre" par des boules noires et blanches », raconte Francis Dupuis-Déri dans *Démocratie. Histoire politique d'un mot aux États-Unis et en France* (Lux, 2013).

Quelle que soit la méthode utilisée, une certitude demeure: rédiger une Constitution collectivement prend du temps, beaucoup de temps.

travers une structure de cercles inscrits les uns dans les autres est vieux comme le monde. L'alternative est le système pyramidal dans lequel les idées et les décisions sont prises au sommet et s'imposent à la base. Les *think tanks* les plus divers utilisent cette forme d'organisation par groupes de travail indépendants. Le club Le Siècle en France limite ainsi ses tables à sept ou huit personnes. On peut en déduire que, sans méthode de travail spécifique, une table de huit personnes est le grand maximum. Au-delà, le manque de prise de parole frustrerait les uns ou les autres.

Quelle que soit la méthode utilisée, une certitude demeure: rédiger une Constitution collectivement prend du temps, beaucoup de temps. En sortant des ateliers, la plupart des participants expriment leur fierté d'avoir en quelques heures avancé sur un article spécifique, en même temps ils mesurent mieux l'ampleur de la tâche; réalisable, mais de longue haleine. ■

Bruno de Ginestet



Dans la peau d'un constituant

Le 29 mars dernier s'est tenu à l'Agora de Nanterre un atelier constituant avec près de 80 personnes. À l'initiative de l'association Article 3 et en présence d'Étienne Chouard, l'objectif de la journée était d'expérimenter de nouvelles techniques collégiales de débat et de rédaction d'articles. NEXUS y a participé.



Étienne Chouard, professeur enseignant le droit et l'économie dans une classe de BTS à Marseille, est devenu le chantre français du tirage au sort.

Ce samedi-là, le soleil de Nanterre annonce la couleur : rue Maurice-Thorez, puis première à gauche, rue de Stalingrad. Il est 13 heures. Les premières personnes s'égrainent tranquillement à la chaleur de la terrasse de l'Agora. Rencontre avec Nathanaël, arrivé en avance « pour ne pas se faire refouler ». Aujourd'hui, pour la première fois, ce sympathisant de la communauté des « gentils virus » va rencontrer Étienne. Une foule discrète prend forme : des hommes, des jeunes surtout, autour de la trentaine. Les portes s'ouvrent, et s'improvise alors une distribution de petits cartons de couleurs différentes. « Pour plus tard », nous dit-on. L'atelier démarre. « Notre prison politique porte un nom : elle s'appelle Constitution, amorce Étienne Chouard. C'est à travers elle que, dès le départ, notre impuissance est programmée. » Si le tirage au sort a été son premier cheval de bataille, il s'est vite rendu compte que ce dispositif central de la démocratie – cet « antidote anti-oligarchique », comme il l'appelle – n'avait aucune chance d'être inscrit par nos élus dans la Constitution. « C'est parce que nous avons intériorisé notre situation inférieure d'électeur que nous sommes impuissants », rappelle-t-il. Faire sauter le verrou de notre démission, voilà désormais sa priorité.

Mais les conférences, les vidéos sur Internet, les déplacements n'y suffisent plus. « Le tirage au sort est peut-être une idée merveilleuse, mais si on ne se donne pas les moyens de l'inscrire dans notre Constitution, ça restera une idée à la con, s'empourpre-t-il. C'est pour ça qu'il faut que l'on soit de plus en plus nombreux à comprendre et défendre cette idée que nous, citoyens, pouvons nous emparer de notre Constitution pour la réécrire. »

Parce que faire la révolution ne suffit pas non plus. « Regardez ce qu'il vient de se passer en Ukraine, ou lors du Printemps arabe... Si le peuple n'est pas préparé, alors ce seront les mêmes qui reviendront au pouvoir. Et eux savent très bien comment instituer leur puissance. » C'est pour ça qu'il faut s'entraîner, s'éduquer à se poser les bonnes questions : qu'est-ce qu'un pouvoir, un contre-pouvoir ? Comment les organiser ? Qui décide de la quantité de monnaie en circulation dans l'économie ?, etc. « Et c'est aussi pour cela qu'il faut qu'on soit de plus en plus nombreux à le faire. Au moins, si le régime doit tomber un jour, nous serons en capacité de nous organiser pour devenir une force de proposition. » Et la clé de cet entraînement, « ce sont les ateliers constitutants ! » martèle-t-il.

À l'ordre du jour : l'organisation du pouvoir

« C'est ce qui vous est proposé aujourd'hui, donc je vous demande beaucoup d'indulgence », sourit Sybille Saint Girons, la « facilitatrice » de notre jeune assemblée. « Ce qui est important dans ce que vous allez faire cet après-midi, poursuit Chouard, ce n'est pas le texte. Ce qui est important, c'est que vous écriviez un texte. En faisant cela, vous apportez la preuve à vous-même et aux autres qu'il est possible que des gens dont ce n'est pas le métier puissent écrire leur Constitution. La première mouture est toujours mauvaise, rassure-t-il, ce n'est pas grave, on le sait. Alors n'ayez pas peur,



car cela va vous aider à avancer vers un texte bien meilleur, que vous allez corriger mot par mot au fur et à mesure que vous allez discuter. »

« L'organisation des pouvoirs »: tel est l'ordre du jour. Nous avons juste le choix de l'échelon: local ou national. « Comme on aura tous réfléchi à la même chose, cela va faciliter l'écoute lors de la mise en commun, précise Sybille. On va alterner entre des moments assis où vous allez parler avec votre voisin, d'autres moments par petits groupes, puis on reviendra tous ensemble pour voter », poursuit la jeune femme.

Et Étienne Chouard d'ajouter: « Les fois précédentes, on a d'abord essayé de discuter en assemblée plénière. Avec cette méthode, on a mis cinq heures pour se mettre d'accord simplement sur les modalités de temps de parole, souffle-t-il. Un peu frustrant, et pas vraiment efficace... »

Antisèches

Alors, le jeudi suivant, ils ont testé autre chose. S'inspirant des méthodes empruntées à la sociocratie (voir pages précédentes), les participants se sont cette fois-ci répartis en sous-groupes d'une dizaine

« On va alterner entre des moments assis où vous allez parler avec votre voisin, d'autres moments par petits groupes, puis on reviendra tous ensemble pour voter. »

de personnes et ont travaillé sur des sujets différents. « C'était déjà beaucoup mieux. Mais au moment de la restitution des travaux de groupes, on s'est rendu compte qu'il était difficile pour les participants de s'exprimer sur des sujets sur lesquels ils n'avaient pas réfléchi avant. Aujourd'hui, on va encore tester quelque chose de différent », résume Sybille.

Pour nous guider dans nos échanges, rien de tel que des antisèches. Les organisateurs distribuent une note sur le référendum d'initiative populaire ainsi qu'une fiche posant les trois questions en matière d'organisation des pouvoirs: de quel échelon de décision parle-t-on? Qui exerce le pouvoir à chaque échelon? Et comment les pouvoirs sont-ils contrôlés?

D'abord, « tirer la chasse d'eau »

La première étape, c'est de faire connaissance avec son voisin. Simplement pour parler de ce qui ne va vraiment pas aujourd'hui. Selon Fanny, 16 ans, le problème, c'est que les politiciens se ressemblent trop. Derrière ses lunettes, la discrète lycéenne aimerait voir une

Assemblée plus représentative de la diversité qu'elle côtoie au quotidien.

« Cette question de savoir ce qui ne va pas peut paraître bizarre, admet Sybille. Mais lors des ateliers précédents, j'ai vu que les conversations s'enlisaient dans la souffrance. On était dans le "ne pas, ne pas, ne pas", et on n'arrivait pas à faire de propositions. » L'idée d'un espace pour déverser sa souffrance s'est imposée comme une évidence : pour elle, ces deux minutes pour « tirer la chasse d'eau » constituent la clé avant de pouvoir passer à autre chose.

À l'issue de ce joyeux défouloir, l'assemblée se décompose en sous-groupes de cinq à huit personnes afin de réfléchir au thème du jour. Les constituants en herbe prennent possession des lieux et improvisent leur QG entre la cafétéria, le jardin et la terrasse de l'Agora.

S'écouter les uns les autres

Étape n° 2 : définir les contours du sujet – ce qui n'est pas aussi facile que certains s'y attendaient. On apprivoise les manières de penser des uns et des autres, à l'image de Gérard, venu spécialement d'Elbeuf, près de Rouen, pour la journée. « J'ai attendu 50 ans passés pour lire la Constitution pour la première fois », confesse-t-il. Son étincelle à lui, c'est lorsqu'il a découvert le hold-up de la création monétaire. Et s'il n'est « pas expert en grand-chose », cela ne l'empêche pas de se sentir concerné.

Apprendre à se recentrer, doucement, chacun jouant tour à tour le rôle de « chouette », de maître du temps ou de modérateur. Gérard, surpris, apprécie le souci que chacun a de s'écouter les uns les autres : ça change. Au fil de la discussion, une base d'idées communes émerge : nous imaginons une Assemblée nationale citoyenne tirée au sort pour remplacer le Sénat. Quarante-cinq minutes plus tard, c'est bancal, fragile, mais on tient notre victoire : sept lignes griffonnées sur le verso d'un brouillon.

Il est temps de rejoindre les autres pour présenter notre proposition.

Retour en assemblée constituante

Cette fois-ci, nous allons essayer une méthode utilisée par les Indignados d'Espagne, utilisant des petits cartons colorés. L'idée est simple : le bleu pour l'accord ; le jaune pour indiquer que l'on est mitigé ; un carton violet pour exprimer un besoin d'éclaircissement ; et un carton rouge pour signifier son blocage.

Chaque groupe désigne ensuite son rapporteur : le vote en plénière peut commencer. « Qui est d'accord avec la proposition de



Une fois les cartons violets et rouges entendus, on passe à la proposition suivante. Et on se prend au jeu : chaque proposition fait monter la sève d'un nouveau printemps chromatique.

Dimitri de créer une assemblée itinérante tirée au sort pour contrôler les conseillers municipaux ? » reformule Sibylle. Une forêt de couleurs s'agite.

« Dimitri, qu'est-ce que tu vois ?

– Je vois essentiellement du bleu, quelques jaunes, trois violets et un rouge, répond l'étudiant de Sciences Po Rennes.

– OK, donc on peut dire que dans l'ensemble, ta proposition a recueilli un bon consentement », conclut Sibylle.

Une fois les cartons violets et rouges entendus, on passe à la proposition suivante. Et on se prend au jeu : chaque proposition fait monter la sève d'un nouveau printemps chromatique. Et ça charrie à l'arrière, devant, sur les côtés : « Comment ça, tu votes rouge ? Mais tu viens de dire bleu au tour précédent ! »

Arrêter d'être des enfants

À travers ces jeux constituants, c'est une véritable transformation intérieure qui s'amorce. « D'électeur enfant subissant le droit écrit par quelques autres, on devient citoyen adulte et autonome, explique Étienne Chouard. Et c'est cette transformation intérieure qui m'intéresse, explique-t-il. Ça commence



« Nous sommes comme des atomes, des cellules d'un corps social. Plus on est nombreux à muter, plus on peut entraîner une véritable transformation, profonde, inédite de la société. »
Étienne Chouard

« Nous sommes comme des atomes, des cellules d'un corps social, ajoute Chouard. Plus on est nombreux à muter, plus on peut entraîner une véritable transformation, profonde, inédite de la société. Et un corps social qui s'auto-institue — pour paraphraser le philosophe et économiste Castoriadis —, c'est du jamais vu ! Et ça, ça pourrait tout changer. »

Et Sybille de poursuivre: « Il est temps d'arrêter d'être des enfants qui attendent tout du pouvoir, ou des ados qui ne font que râler contre ce dernier. À notre tour de devenir des cellules... mais des cellules adultes ! » lâche-t-elle.

Dans la voiture qui nous ramène à la place du Châtelet, de cette initiative civile et spontanée de prise en main, qui parfois nous transforme de l'intérieur, émanent des effluves de spiritualité. À son corps défendant, Étienne Chouard s'excuse presque d'être complètement rationaliste, matérialiste. « Il y a peut-être une espèce d'esprit collectif, sorte de moteur inconscient qui guide le corps social », s'essaye-t-il. Pour le reste, il assume être parfaitement incompetent. Sybille, de son côté, confie avoir déjà été aspirée par une forme de transcendance, « comme un mouvement qui nous fait prendre conscience qu'on est une toute petite cellule de l'organe humanité, qu'on n'est plus isolés, et que c'est tous ensemble qu'on peut y arriver ». ■

Orianne Faisandier

avec des petits riens, et ça se traduit en des pas grand-chose : dix minutes à la pause café, où l'on préfère parler de monnaie plutôt que de foot. »

Il n'y a pas de recette miracle cependant : à chacun son dé clic, à chacun ses mots. Mais il voit que cela fonctionne, et que son message est contagieux. C'est pour ça qu'il continue à faire des vidéos.

« C'est ce processus citoyen qui est le plus important » renchérit Sybille. Pour elle – qui accompagne des collectifs qui mettent en place des monnaies locales, ce n'est pas tant la monnaie que « tout le processus qui fait qu'on reprend notre souveraineté, qu'on se donne le droit de poser des questions, qui compte. Je crois que c'est ça qui nous fait vraiment grandir. »

*Les « gentils virus » sont des citoyens de tous horizons, réunis autour d'un objectif commun : réécrire la Constitution afin de se prémunir des abus de pouvoir. Recourant à des outils participatifs, ils fonctionnent en réseau sur la Toile (Wiki, forums, réseaux sociaux, etc.).

Pour aller plus loin

Livres

- David Van Reybrouck, *Contre les élections*, Babel, 2014. Excellente synthèse sur l'histoire et l'actualité du tirage au sort, écrite par un activiste.

- Olivier Christin, *Vox populi. Une histoire du vote avant le suffrage universel*, Seuil, 2014. Belle étude savante, bien écrite et très fouillée sur les multiples usages et enjeux du vote, jusqu'à l'avènement des régimes électifs.

- Marie-Hélène Bacqué, Henri Rey, Yves Sintomer (dir.), « La démocratie participative : un nouveau paradigme de l'action publique ? », in *Gestion de proximité et démocratie participative*, La Découverte, 2005.

- Yves Sintomer, *Petite histoire de l'expérimentation démocratique. Tirage au sort et politique d'Athènes à nos jours*, La Découverte, 2011. L'auteur français de référence. Un universitaire abordable !

- Yves Sintomer, *Le Pouvoir au peuple. Jurys citoyens, tirage au sort et démocratie participative*, La Découverte, 2007.

Sites

- Chouard.org (en construction au moment de notre bouclage) ou

Chouard.free : l'inévitable Étienne Chouard, détonateur depuis près de dix ans sur le tirage au sort et l'initiative démocratique et auto-constituante en France. Inépuisable base de données.

- Sintomer.net.

- democratie-participative-ntic.over-blog.com : les recherches de Barbara, Janique et Azilis sur l'apport des nouvelles technologies de l'information et de la communication à notre vie politique et démocratique.

Didactique, bien illustré, bien documenté, bien actualisé (multiples exemples de démocratie locale).

- G1000.org : le site du « sommet citoyen » instauré en Belgique (et maintenant aux Pays-Bas). Une méthode, une pratique et des résultats d'une ampleur sans équivalent en Europe.

- lavraiedemocratie.fr : énorme et magnifique travail de compilation et de réflexion. Excellente rubrique « Argumentaire » (richement fournie), belles bibliographie et sitographie (sous la rubrique « À propos »).

vuncf.org : « Vers une nouvelle Constitution française », autre belle synthèse, due à Sébastien Mayer, qui offre ici, en plus des ressources textuelles, du recul, du caractère et de la verve.